

Publié le 27.02.2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240222-2024_14-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

VAL ES DUNES

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.02.2024
Date d'affichage
16.02.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 29
Suppléants 0
Pouvoirs 6
Votants 35
19h13 Arrivée titulaire +1
Votants 36
19h27 Arriv. suppléante +1
Votants 37
Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathalie MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE (arrivé à 19h13), Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Martine JULIEN (arrivée à 19h27, suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Guillaume LECOEUR, Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Christel POIROT), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Joël DUGUEY

Délibération n° 2024 / 14

Objet : VOIRIES - Convention de groupement de commandes voirie 2024

Le programme « voirie 2024 » doit faire l'objet d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique relevant des compétences respectives de la CDC et des communes engageant des travaux entrant dans le champ de leurs compétences. Les travaux de voirie relevant de la compétence de la CDC étant supérieurs aux travaux de compétence communale, la CDC est coordonnateur du groupement.

Dans le respect des règles prévues aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, la convention de groupement, qui charge le coordonnateur du groupement de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché, doit être approuvée et signée avant le lancement de la procédure d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Il convient d'approuver cette convention pour permettre de retenir la maîtrise d'œuvre, puis en temps venu, le lancement de la consultation de travaux. Les communes concernées, à savoir, Argences, Cagny, Frénoville, Moulton-Chicheboville, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et Vimont devront également approuver cette convention avec le schéma d'intervention.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés au prorata par la Communauté de communes et les communes. La Communauté de communes assure seule les frais de gestion du groupement, d'études annexes et de mise en concurrence.

M. le Président précise que le chiffre travaux pour la part CDC indiqué dans la notice et le projet de convention n'était pas correct. Le bon montant est

477 321,60 € TTC (à la place de 478 447,50 €). Le total en est donc modifié.

Les montants pour chaque membre du groupement sont estimés ainsi :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	23 296,64 €	477 321,60 €	500 618,24 €
Argences (Rue du Vérégnier)	1 886,48 €	38 652,00 €	40 538,48 €
Frénoville (Rue Roger Dupont)	2 562,95 €	52 512,00 €	55 074,95 €
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger (Héritot)	1 008,84 €	20 670,00 €	21 678,84 €
Vimont (Rue de Paris)	211,79 €	4 339,20 €	4 550,99 €
Moult (Rue de l'église Sainte-Anne)	442,78 €	9 072,00 €	9 514,78 €
Moult (Rue Pakoslaw)	169,85 €	3 480,00 €	3 649,85 €
Cagny (Avenue du Parc)	11 580,88 €	237 279,00 €	248 859,88 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'approuver cette convention de groupement de commandes pour le programme de voirie 2024.

Les communes d'Argences, Cagny, Frénoville, Moult-Chicheboville, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et Vimont devront également approuver ces conventions avec le schéma d'intervention.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et des communes s'établissent comme suit :

Travaux	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Total € TTC
CDC	23 296,64 €	477 321,60 €	500 618,24 €
Argences (Rue du Vérégnier)	1 886,48 €	38 652,00 €	40 538,48 €
Frénoville (Rue Roger Dupont)	2 562,95 €	52 512,00 €	55 074,95 €
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger (Héritot)	1 008,84 €	20 670,00 €	21 678,84 €
Vimont (Rue de Paris)	211,79 €	4 339,20 €	4 550,99 €
Moult (Rue de l'église Sainte-Anne)	442,78 €	9 072,00 €	9 514,78 €
Moult (Rue Pakoslaw)	169,85 €	3 480,00 €	3 649,85 €
Cagny (Avenue du Parc)	11 580,88 €	237 279,00 €	248 859,88 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés par la Communauté de communes et les communes, au prorata de leur part de travaux.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Il est rappelé aux communes concernées que le lancement de la consultation ne pourra se faire qu'à partir du moment où toutes auront délibéré.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Joël DUGUEY



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr